



Independent observer
of the Global Fund

DANS LE BUT D'ADAPTER LE PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LE PALUDISME, LE KENYA REÇOIT LE FEU VERT POUR REPROGRAMMER 30 MILLIONS DE DOLLARS

Le Kenya va reprogrammer près de 30 millions de dollars issus d'une subvention paludisme existante pour renforcer l'accès universel aux interventions antivectorielles. Sur 30 millions de dollars, 22,5 proviennent de ce que le Kenya a reçu dans le cadre du nouveau modèle de financement et 7 millions qui restent d'une subvention précédente.

La requête faite en janvier a été révisée en intégrant les recommandations du comité technique d'examen des propositions (CTEP) formulées en mars. En mai, le comité d'approbation des subventions a décidé que la requête pouvait passer à l'étape de l'octroi de subventions. Cet octroi devrait être finalisé d'ici la fin juillet. Le plafond final pour cette subvention, qui inclue le financement existant et le nouveau, se monte à environ 114 millions de dollars.

Le Kenya a demandé une reprogrammation de la série 10 de la subvention pour s'adapter aux changements du contexte national, notamment la décentralisation vers les comtés qui a débuté en 2013. La décentralisation a transformé la manière dont le système de santé absorbe et distribue les financements dans le pays, ce qui a contribué à des retards dans l'allocation des fonds pour les programmes existants.

Un autre facteur ayant eu des conséquences sur la mise en œuvre est le temps que le pays a mis pour actualiser son plan stratégique national pour 2014-2018 qui aurait dû être prêt au premier trimestre 2015. Il est actuellement dans sa phase finale de correction avant une publication prévue en août prochain.

La stratégie révisée met l'accent sur l'accès universel des interventions antivectorielles à travers la

distribution de moustiquaires imprégnées d'insecticide longue durée (MILD). La couverture universelle signifie qu'il y aura une moustiquaire pour deux personnes dans 25 comtés des régions de l'Ouest, de la Vallée du Rift et de la Côte.

Selon l'étude sanitaire et démographique de 2014, seulement 34% des foyers possèdent une MILD pour deux personnes.

Lors d'une conférence de presse à l'occasion de la journée contre le paludisme le 15 avril dernier, le ministre kenyan de la santé a loué la distribution de 3,2 millions de moustiquaires en 2014 dans six comtés à forte endémie et a estimé qu'elle prouvait l'engagement du pays vers une couverture universelle. Dans le cadre de la stratégie nationale, environ 54 millions de dollars seront dépensés d'ici 2018 pour élargir cette distribution à 25 comtés, ce qui impliquera la distribution de 6,6 millions de moustiquaires supplémentaires.

Une autre priorité est la gestion au niveau communautaire, en se basant sur les programmes existants pour les soins et le diagnostic dans les secteurs public et privé.

Ce nouvel objectif doit s'appuyer sur une amélioration de « l'exactitude en matière de collecte de données et le respect des directives pour la gestion des cas, ainsi que la formation d'un millier d'agents de santé dans le secteur privé », ainsi que le stipule la requête de reprogrammation.

Le solde des fonds servira à l'acquisition de tests de diagnostic rapides et de combinaisons thérapeutiques à base d'artémisinine : le traitement le plus efficace contre le paludisme. Dans le secteur public, l'ACT est gratuit pour les enfants de moins de cinq ans et fortement subventionné pour les adultes.

Le Kenya vise à étendre sa gestion de surveillance des cas de paludisme aux 47 comtés : une approche qui s'écarte de l'objectif traditionnel visant les régions endémiques et les régions sujettes aux épidémies de paludisme. Cette décision a été motivée par la nécessité d'améliorer la qualité de la gestion des cas en prenant des décisions fondées sur des données solides.

« Cette année, le ministère en conjonction avec les partenaires et les parties prenantes va entreprendre une étude nationale pour évaluer les progrès réalisés et définir la direction à prendre dans le futur dans la lutte contre le paludisme », a expliqué le ministre James Macharia.

Un représentant du Programme national de lutte contre le paludisme a expliqué que le nouvel objectif de la stratégie concernant la gestion des programmes, dont l'étude fait partie, mettra l'accent sur le développement au niveau des comtés pour mieux cibler et identifier les priorités et ainsi permettre de prendre de meilleures décisions.

La série 10 des subventions est censée s'achever en décembre 2016 mais le Kenya a demandé une extension jusqu'à décembre 2017. Les deux récipiendaires principaux, le Trésor et Amref devront respecter leurs obligations contractuelles pour la phase 2 des subventions au court de cette période.

La requête de reprogrammation des fonds garantira la continuité des programmes existants.

L'allocation du Kenya dans le cadre du Nouveau modèle de financement permettra de poursuivre la lutte contre une maladie qui menace annuellement 20 millions de personnes sur un total de 43 millions. Le paludisme est une des causes les plus importantes de la mortalité infantile. Il est responsable de 20% des décès chez les enfants de moins de cinq ans selon l'Organisation Mondiale de la Santé.

[Read More](#)
